

La Newsletter Mensuelle du Syndicat Autonome & Indépendant S3i



<http://www.s3i.fr>

Et ça continue encore et encore... c'est que le début, d'accord d'accord...



Vous êtes 13 % de salariés à avoir voté pour **S3i**, et 14 % pour Avenir. Pour info : **CGT/Solidaires** 18%, **CGC** 15%, **TU** 29%.

Et pourtant tous ces syndicats SAUF **S3i** et Avenir y compris la **CFDT** qui n'a fait que 9% et **n'est pas représentatif** chez I2S participent aux commissions et travaillent :

- Sur les orientations stratégiques de l'entreprise.
- Sur votre santé sécurité et conditions de travail.
- Sur la politique sociale.

- Sur le développement de vos compétences.
- Sur la situation Economique et Financière.
- Sur vos loisirs.

Malgré notre combat pour faire entendre raison à nos collègues **CGT**, **CGC**, **CFDT**, **SOLIDAIRES** ceux-ci restent SOURDS depuis plus de 2 ans à une attitude démocratique et respectueuse des électeurs. Pourtant une simple modification du règlement intérieur du CSE pourrait réintroduire **S3i** et **Avenir** dans toutes les commissions (Avenir vient d'être intégré à la commission loisirs ...maigre consolation, **S3i** NADA ...).

Pourtant bon nombre des nouveaux élu(e)s ne nous connaissent pas, n'ont jamais eu de contact préalable avec nous, de différends, de querelles avec **S3i**, de contentieux personnels, pourtant ils suivent aveuglément des consignes idiotes, injustes, d'extrémistes et de radicaux dans leurs organisations respectives.

Au-delà d'être pitoyable, c'est navrant, d'autant que ces mêmes syndicats chez SSG sont arrivés à un accord et que certaines organisations syndicales d'SSG trouvent l'attitude de leurs élus d'I2S puérile, ridicule, non productive et dangereuse.

MAIS QUAND LA CGT MENEUR DE CETTE FRONDE dit par exemple : « IL FAUT PULVERISER **S3i** » et la CGC : « J'AI L'GOUT DE LA RANCUNE DANS LA BOUCHE » et la **CFDT** en s'adressant à **S3i** : « les abeilles ne perdent pas leur temps à expliquer aux mouches pourquoi leur miel c'est mieux que la merde ».

Effectivement ce n'est pas encore gagné !!!!!

EN TOUT ETAT DE CAUSE S3i REMERCIE TOUS LES ELU(E)S DE BONNE VOLONTÉ QUI NOUS SOUTIENNENT ET SONT D'ACCORD POUR L'APAISEMENT ET UN RETOUR A LA DEMOCRATIE ET A UN SEMBLANT DE PROPORTIONNELLE, **S3i** POURSUIVRA, ECHANGES, TRAVAIL, NEGOCIATION COMMUNE, AVEC CES SEUL(E)S ELU(E)S.



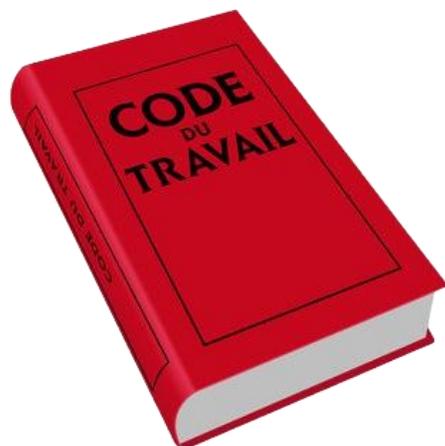
La **CGT** a décidé de continuer à discriminer **S3i**, et j'approuve, c'est notre méthode.

Tout n'est pas perdu si la vraie CGT et ses élu(e)s clairvoyants se mettent au boulot et font preuve enfin d'ouverture en ne cédant pas aux sirènes de leurs EXTREMISTES.





Arrêts maladie et congés : Les délais à connaître pour faire valoir vos droits !



RAPPEL :

La loi du 24 Avril 2024 a instauré de nouvelles règles concernant l'acquisition de congés payés pendant les arrêts maladie, en conformité avec la législation européenne.

Désormais, les salariés acquièrent des congés payés pendant leurs arrêts de travail :

- **2 jours ouvrables par mois pour maladie non professionnelle,**
- **2,5 jours ouvrables par mois pour accident du travail ou maladie professionnelle.**

Cette loi est rétroactive, elle permet aux salariés de réclamer des congés acquis depuis le 1^{er} décembre 2009.

Pour les salariés ayant quitté l'entreprise, un délai de 3 ans à partir de la rupture du contrat est accordée pour réclamer les indemnités compensatrices.

Délai d'action :

- **3 ans pour les anciens salariés,**
- **3 ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi pour les salariés actuels.**

S3i s'engage à informer, accompagner et défendre les salariés pour garantir une application rigoureuse de cette loi. Nous vous encourageons à nous contacter pour faire valoir vos droits dans les délais légaux.

Les premières demandes semblent particulièrement longues à être traitées et sont mises de côté dans l'attente de la mise en service d'une application interne en mai, de régularisation des événements depuis juin 2023 sans remonter plus en amont.

S3i vous recommande de regarder vos bulletins de paie depuis le 1^{er} décembre 2009 pour repérer les périodes qui devraient être régularisées.

S3i se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de régularisation.

S3i demande à la direction de faire preuve de transparence concernant les formalités à accomplir, les éléments à produire et les dates prévisionnelles de régularisations à venir.



Intéressement et Participation I2S : la direction prévoit le paiement en Mai ... on demande à voir ...

S3i avait été, dès Mars, la 1^{ère} organisation syndicale à vous communiquer son estimation sur le montant participation + intéressement. La réalité a rejoint nos prévisions. S3i les avait estimés > à 2100€ Brut - la réalité sera de 2335€ brut. La direction nous indique un paiement à Mai. Compte tenu du seul courrier envoyé par AMUNDI (intéressement), nous pensons que pour la participation, ce sera plutôt un paiement sur Juin. Espérons nous tromper.



Chez S3i, on vous avait donné dans l'ordre le montant de l'intéressement et de la participation



Et chez SSG ?

Intéressement et Participation SSG : De l'intéressement et pour la participation, c'est 0+0= ?????

S3i avait été, dès Mars, la 1^{ère} organisation syndicale à vous communiquer son estimation sur le montant de l'intéressement. Notre première estimation donnait 1500 € brut. Dans les faits, l'intéressement sera de 1680 € brut, soit 1517,04 € net. On y était presque.

En revanche, côté Participation et malgré un accord que certains qualifiaient d'historique en apportant de la participation aux salariés de SSG qui s'en voyaient toujours privés du fait de rachat d'entreprises, la participation sera de 0 € au lieu de 269 € promis par la direction.



C'est accord de participation SSG ... roulé sous les aisselles

Mais c'est quoi cette M...de ?

Accord de participation SSG (2024)

Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Auvergne Rhône-Alpes

| | | | |
|-----------------|-----|--------|--|
| Sylvain PERNAUD | I2S | Lyon | sopra-lyon@s3i-france.com |
| Adel REDISSI | SSG | | |
| Rolande FORGE | I2S | Roanne | sopra-roanne@s3i-france.com |

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Hauts de France

| | | | |
|---------------------|-----|-------|--|
| Michel BUDZICH | I2S | Lille | sopra-lille@s3i-france.com |
| Cédric FRANCOIS | I2S | | |
| Jean-François DELEU | I2S | | |

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Ile de France

| | | | |
|-------------------------|-----|----------|--|
| Jean-Pierre BATTISTI | I2S | Latitude | sopra-idf@s3i-france.com |
| Belkacem BELBAHI | SSG | | |
| Ahmed OUMIMOUN | I2S | | |
| Franck GANIZATE | I2S | | |
| Jean-Christophe LEJEUNE | SSG | | |
| Milena AMOSSE | SSG | | |
| Belkacem BELBAHI | SSG | | |
| Stéphane DRIARD | I2S | | |

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Pays de la Loire

| | | | |
|---------------|-----|--------|--|
| Yann JAFRELOT | SSG | Nantes | sopra-nantes-rennes@s3i-france.com |
| Paul FRESNAY | I2S | Rennes | |

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Occitanie

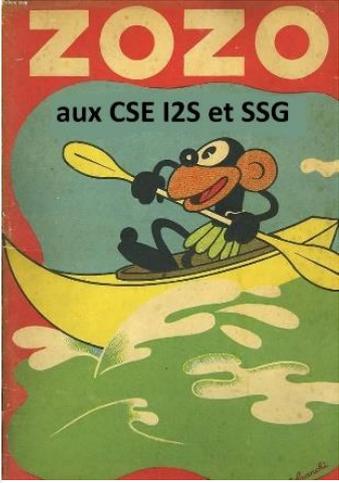
| | | | |
|----------------|-----|----------|--|
| Alain MARTINEZ | I2S | Toulouse | sopra-toulouse@s3i-france.com |
|----------------|-----|----------|--|

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Provence Alpes Côte d'Azur

| | | | |
|-----------------------|-----|--------|--|
| Patrick VERBAEYS | I2S | Aix | sopra-aix@s3i-france.com |
| Anne ETIENNE DELANDRE | I2S | | |
| Marta MASTERNAK | I2S | Sophia | sopra-sophia@s3i-france.com |
| Marc DUMONT | I2S | | |



<http://www.s3i.fr>



Retrouvez chaque mois, dans notre communication mensuelle, une page spécialement dédiée aux zozos des CSE I2S et SSG, pour dénoncer de façon **FACTUELLE**, les agissements absurdes de certaines organisations syndicales qui veulent nous éliminer du paysage syndical.

Planning CGI Lille : Attaque de la « RS » CGT sur un élu S3i

Bien que ce planning soit conforme aux accords d'entreprise et devait donc être approuvé, COMME LE SOUHAITAIT LE SALARIE CONCERNE, la **CGT**, **AVENIR**, **CFDT** et la **CGC** ont voté CONTRE et ce malgré les remontées du terrain que nous avons favorables à son application.

La « RS **CGT** » conforme à leur mode opératoire, a attaqué un de nos élus en indiquant qu'elle n'avait pas confiance en **S3i** (sur la remontée de terrain faite en séance du CSE I2S) en faisant référence à une période ou nous l'avions pourtant défendue alors qu'elle travaillait sur un contrat 24/7, dépendant de l'accord signé par **S3i**, pour lesquels elle, et ses colistiers de la CGT, ont toujours été vent debout !!!

Mais ce qu'elle a oublié de dire, c'est que nous seuls, **S3i**, avons obtenu certains avantages exceptionnels pour elle et son équipe : prime de 115 € mensuel. Sachant que certains avaient déjà depuis des années le paiement de frais kilométriques indus. Tout en oubliant aussi d'indiquer que les salariés travaillant en 24/7 effectuent en moyenne 26H30/semaine, payés 35H, là ou les salariés faisant des astreintes en effectuent 35H.

Bravo la défense de la pénibilité à la CGT !!!



Je vote FAVORABLE pour les élus CGT et les copains

Pour S3i, la CGT ne prend pas part au vote

Rupture(s) Conventionnelle(s) : pour la CGT, c'est : « faites ce que je dis, pas ce que je fais ».

De tout temps, la **CGT** au travers de son RS A.A., ne prenait pas part au vote (en le rappelant en CSE I2S) :

- La RC offre une protection minimale au salarié, et dédouane la direction de ses obligations.
- Nous déconseillons la rupture conventionnelle pour les salariés protégés.

La **CGT** a toujours indiqué ne pas prendre part aux votes.

Il est vrai qu'elle a continué à le faire quand les élus **S3i** négociaient leurs RC.

En revanche, lorsqu'il s'agit de voter pour LES PETITS COPAINS de CSE ou pour ses élus ou RP sous étiquette **CGT**, le discours est tout autre. Il faut voter **POUR**. Vous aurez compris la nature de leur combat !!!! GEOMETRIE VARIABLE, ARRANGEMENT ENTRE AMIS, PRIVILEGES SYNDICAUX, etc, etc...